

COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 AVRIL 2008

Etaient présents : Mme BACH Claudette, MM. BOISSEL Serge, Mme COUREAU Aline, MM DAYMA Antonin, DOLO Stéphane, LINON Serge, Mlle MARTINEZ Christel, Mme MARTY Marie-christine, M. MESSAL Guy, Mme MIREY Manuelle, MM. PINSARD Paul, ROUZIES Jean-Claude, SEGUY Jean-Luc.

Absent : M. CAGNAC Christian.

Madame COUREAU Aline est désignée en qualité de secrétaire de séance.

M. le Maire appelle les observations du Conseil sur le compte-rendu de la séance du 4 avril 2008 ; aucune observation n'est faite et celui-ci est adopté à l'unanimité.

L'assemblée aborde ensuite l'ordre du jour.

Election des membres titulaires et suppléants de la Commission d'Appel d'Offres

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la constitution de la Commission d'appel d'offres doit intervenir à la suite des élections municipales et précise qu'outre le Maire, cette commission est composée de 3 membres titulaires et 3 membres suppléants élus par le Conseil Municipal en son sein au scrutin de liste suivant le système de la représentation proportionnelle au plus fort reste sans panachage ni vote préférentiel et à bulletin secret. Monsieur le Maire rappelle la délibération du 4 avril 2008 fixant les modalités de l'élection à la CAO et indique qu'une seule liste a été déposée le 9 avril 2008 dans le délai limite de dépôt fixé au 10 avril 2008.

Après cet exposé, Monsieur le Maire invite l'assemblée à procéder à l'élection des trois membres titulaires et des 3 membres suppléants de la CAO.

Ont été élus dans les conditions de vote suivantes : nombre de votants 14, nombre de suffrages exprimés 14, nombre de sièges à pourvoir 3, quotient électoral 5,

- **en qualité de membres titulaires : M. Antonin DAYMA, M. Serge BOISSEL, Mme Aline COUREAU ;**

- **en qualité de membres suppléants : M. Paul PINSARD, M. Jean-Claude ROUZIES, Mlle Christel MARTINEZ.**

Monsieur Guy MESSAL est désigné par le Maire pour le représenter en son absence.

Examen et vote des subventions aux associations

Après délibération, le conseil municipal procède au vote des attributions individuelles de subventions aux associations, tout en respectant le montant de l'enveloppe disponible de 24 000 € voté au budget.

L'affectation des subventions aux associations se détaillent comme suit :

ADAR du Quercy Blanc 350 € ; Aéromodélisme 300 € ; ALCEP 300 € ; Amicale des sapeurs pompiers 500 € ; APE école publique 350 € ; APE Ste Thérèse 200 € ; ARET 200 € ; ASEL 100 € ; Association des sites remarquables du goût 500 € ; Association Lalbenque Pétanque 250 € ; Association Lalbenque Multisports (Volley Ball, badmington, rugby) 900 € ; Association St Hubert Lalbenquoise 500 € ; Banque Alimentaire du Lot 350 € ; Centre communal d'action sociale 1.500 € ; Chambre des métiers du Lot 456 € ; Collège Emile Vaysse de Castelnau Montratier 1.211 € ; Comité cantonal FNACA 100 € ; Comité d'animation de Lalbenque 800 € ; Comité des fêtes du Mercadiol 800 € ; Ecole élémentaire publique de Lalbenque (Spectacle de Noël) 540 € ; Ecole élémentaire publique de Lalbenque (voyage) 2.360 € ; Ecole maternelle publique de Lalbenque (spectacle de Noël) 270 € ; Ecole Ste Thérèse (spectacle de Noël) 270 € ; Football Club Lalbenque-Fontanes 2.500 € ; GACAÏL 1.000 € ; Comité des fêtes de St Hilaire

650 € ; Club de pêche Lalbenquois 200 € ; Les Amis de Lalbenque 200 € ; Lycée agricole Vinadie de Figeac 45 € ; Office de tourisme du Pays de Lalbenque (Gestion des salles) 2.300 € + (Découvertes gourmandes) 400 € ; Syndicat des trufficulteurs 800 €
soit un total de 21.532 €.

Opération « aménagement des entrées sud de Lalbenque » :
proposition de convention de partenariat avec le Département
pour la création d'un groupement de commandes

Monsieur le Maire expose à l'assemblée la convention de partenariat proposée par le Conseil Général du Lot pour créer un groupement de commandes afin de procéder à une consultation unique pour le choix du titulaire du marché qui réalisera les travaux dans cette opération. Cette convention autorise également l'occupation du domaine public départemental et communal engendrée par cette opération. Après en avoir délibéré, le Conseil autorise le Maire à signer cette convention et désigne **M. Antonin DAYMA** pour siéger à la commission d'appel d'offres du groupement de commandes.

Avenant à la convention ATESAT

Le conseil approuve l'avenant n°1 à la convention ATESAT (Assistance Technique fournie par l'Etat pour des raisons de Solidarité et d'Aménagement du Territoire) soumise par la D.D.E.A. du Lot. Du fait de la revalorisation de l'index d'ingénierie et de l'accroissement de la population, le montant de la rémunération totale pour règlement de la convention en 2008 sera de 613.47 € (il était de 519,53 € en 2007).

Création d'emplois saisonniers pour l'été 2008

Monsieur le Maire propose de créer deux emplois saisonniers pour l'été 2008 :
- un pour renforcer l'équipe technique, d'une durée de 3 mois, à compter du 1^{er} juillet 2008
- un pour assurer le guichet de la piscine pour la période du 28 juin au 24 août 2008.
Les agents recrutés seront rémunérés sur la base de l'indice majoré 283.
Le Conseil approuve à l'unanimité cette décision.

Paiement à l'investissement de divers matériels

Monsieur le Maire propose de payer à l'investissement et d'amortir sur un an les acquisitions de petits équipements pour le service technique et pour le service cantine de l'école publique de Lalbenque, dont le prix unitaire est inférieur à 500 € TTC.

Questions diverses

- Le conseil municipal approuve l'avenant au bail conclu avec la Gendarmerie afin de constater la révision triennale intervenant au 1^{er} juin 2008. Le montant du loyer annuel sera porté à 60 740 € au lieu de 53.336 €
- Le conseil autorise le Maire à passer et signer un contrat de maîtrise d'œuvre avec la DDEA pour deux opérations de travaux (réseau pluvial du Balat et aménagement sécurité de voirie aux abords de l'abri bus de la garenne.
- Autorisation donnée au Maire afin de solliciter une demande de subvention de 20% auprès du Conseil Général pour les opérations de réseau du Balat et aménagement sécurité de voirie aux abords de l'abri bus de la garenne.
- Délibération prise par le Conseil municipal pour fixer les modalités de calcul concernant la redevance d'occupation du domaine public communal par les ouvrages de transport et de distribution de gaz, le montant s'élève à 102.26 €.
- Le Maire informe l'assemblée que la commune peut bénéficier d'une subvention à hauteur de 50% au titre de la D.G.E. 2008 pour l'acquisition d'un ordinateur supplémentaire à l'école (subvention

limitée à une dépense de 800 €). Après délibération, le Conseil décide, à l'unanimité, de solliciter l'aide de l'Etat pour cet achat de matériel informatique à la plate-forme informatique de l'école primaire.

- Suite au courrier envoyé par Paysages de France représenté par M. Claude VOISIN-ROUX, dans lequel il nous indique des infractions à la réglementation sur l'affichage publicitaire, Monsieur Guy MESSAL va prendre contact dans les meilleurs délais avec les personnes concernées.
- Suite au courrier de Mme PIVETEAU concernant des problèmes de circulation dans le lotissement de Rescousseris, le conseil municipal a délibéré pour instituer un nouveau sens de circulation, Monsieur Paul PINSARD va rentrer en contact très prochainement avec l'ensemble des riverains concernés.

La séance est levée à 0 h.